



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Médias et de la
Connectivité

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 15 mai 2026

Objet : Question parlementaire n° 3956 du 21 avril 2026 de Madame la Députée Françoise Kemp et de Madame la Députée Nancy Arendt concernant « Lien entre le Luxembourg et l' "Online Rape Academy" ».

Madame la Ministre,

En date du 21 avril 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Françoise Kemp et Madame la Députée Nancy Arendt.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Médias et de la
Connectivité

(s.) Prénom Nom